

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2018

Secrétaire de séance : Jocelyne WOILLARD.

Absents excusés : Benoît CATTET (procuration à Christophe BEURTHETER), Didier LANGLOIS (pouvoir à Jean-Louis VIENNET), Samuel PERRIN (procuration à Olivier DEVILLERS), Paul RUCHET (pouvoir à Henri PHARIZAT), Jean-Luc BORNE, Sophie DONEY.

Absents non excusés : Arnaud CHEREMETIEFF et Julien BILLOD-LAILLET.

Le Maire fait part de la démission de Jean-Lou TERREAUX de ses fonctions de conseiller municipal, pour des raisons personnelles.

I - Présentation du projet multi-accueil par le cabinet d'architectes ARTEO

Laure GAUDILLERE, architecte du cabinet ARTEO, présente le projet multi-accueil qui se situe dans la rue Cusenier, près de l'entreprise SIS. D'une surface de 300 m², il permettra d'accueillir 24 enfants.

Le bâtiment sera isolé par l'intérieur, les menuiseries et le système de chauffage changés, afin d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation). Il a été décidé de repeindre la façade avec une peinture neutre en accord avec l'architecte des bâtiments de France.

La crèche disposera de son propre parking d'une capacité de 14 places, indépendant de celui de SIS.

Une aire de jeu avec une partie en herbe et une partie en bitume, sera aménagée.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 juin 2018 : à l'unanimité.

III – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire

Charm'Ossature	11 rue des Ruchottes	Bâtiment de stockage	Favorable
Commune	33 rue Cusenier	Aménagement centre multi-accueil	Favorable
VIENNET Jean-Yves	14 rue des Oiseaux	Double garage	Favorable
SCI Terre Neuve	1 rue des Planches	Permis modificatif	Favorable
SIS	37 Elisée Cusenier	Permis modificatif	Favorable

2) Déclarations préalables

JEUNOT Valentin	7 rue des Tilles	Clôture	Favorable
-----------------	------------------	---------	------------------

sous réserve de création d'une place de stationnement hors clôture

B- Retours dossiers de la DDT : Permis de construire

MARGUIER Claude	8 rue de Bermotte	Rénovation maisonnette de jardin	Accordé
MAIGNARD Jérôme	12 rue des Tilles	Construction maison	Accordé

IV – Prestation de gestion de la station d'épuration par « Gaz et Eaux »

Avec la création de la commune nouvelle la charge des employés communaux qui assure notamment l'entretien des bâtiments, voiries et espaces verts, a fortement augmenté.

Afin de les décharger d'une partie de leur tâche, la municipalité propose de confier à Gaz et Eau, qui en assurait déjà le suivi technique, l'exploitation globale de la station de la station d'épuration.

Le coût annuel de la prestation qui prévoit 3 passages par semaine, les frais d'analyses, le suivi des 2 industriels, l'hydrocurage, la gestion de l'autosurveillance, la gestion des alarmes et des astreintes, les frais de personnel... sera de 26 564€ réduit à 22 460€ la première année pendant laquelle nous bénéficions de l'assistance d'Hydrea

David Besançon regrette le temps perdu à former les agents alors qu'au final on leur retire le suivi de la station.

Le maire répond que la décision a été prise en accord avec les agents communaux, sachant aussi, que de toute façon, ils ne pourraient en assurer le suivi au-delà de 2020, la compétence eau et assainissement devant être transférée à la communauté de communes à cette même date.

Par 19 voix « pour », 3 voix « contre » (David BESANCON, Jean-Claude BULLE et Christiane MOREL), 2 abstentions (Jean-Louis VIENNET), le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration et suivi de l'autosurveillance avec la société Gaz et Eaux.

V – Arrêtés de déversement d'effluents non domestiques dans le réseau public d'assainissement

Conformément aux exigences de la police de l'eau, il est nécessaire de prendre des arrêtés de rejet pour les établissements industriels, soit pour la Fromagerie et Eurosérum.

VI – Travaux rue du Château (Charbonnières les Sapins) : demande de dotation de solidarité suite aux événements climatiques

Au bourg de Charbonnières les Sapins, les intempéries du mois de juin ont entraîné une détérioration des rues du Château et de la Préhistoire par soulèvement de la bande de roulement.

Afin de canaliser les eaux pluviales, il est préconisé de renforcer le réseau existant par la pose d'une seconde canalisation.

Ces travaux sont éligibles à la dotation de solidarité suite aux événements climatiques.

Le montant des travaux est estimé à 9 025.22 € HT.

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière de l'Etat.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la dotation de solidarité suite aux événements climatiques.

VII – Travaux (bourg, école, terrain de foot, fibre, chemin du Greffier)

-Requalification de bourg : les travaux de la rue Cusenier seront terminés au début du mois d'août et ceux de la rue du Champ de Foire auront lieu de fin août jusqu'à la Toussaint.

-Ecole : La partie prévue pour la rentrée sera opérationnelle pour accueillir la classe de Fallers et la classe de la mairie.

-Terrain de foot : Le Conseil municipal remercie le club de foot pour son implication dans la préparation du chantier qui débutera prochainement.

-Fibre : La fibre a été posée sur l'axe Bouclans-Valdahon. La commune souhaite disposer des plans de récolement.

-Chemin du Greffier : L'ouverture des plis aura lieu le 16 juillet.

VIII – Aire de retournement bus scolaire Verrières du Grosbois

L'arrêt du bus doit se faire dans la rue Trémolières.

La ferme attenante à la rue présente un risque en matière de sécurité pour les écoliers.

Le propriétaire s'est engagé tant devant le responsable transport de la Région que devant le Maire, à réaliser les travaux de démolition avant septembre.

IX – Informations Communauté de Communes

▪ Adhésion à un Syndicat mixte ouvert :

Dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) a décidé la création d'un Syndicat en date du 2 juillet 2018.

Ce syndicat mixte regrouperait le SMMAH (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs), le SMIX (Syndicat MIXte) Loue, leurs communautés adhérentes, ainsi que 4 Communautés de Communes non membres (dont la CCPHD) et le Département du Jura

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes à un Syndicat mixte compétent en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

▪ Contrat P@C (Porter une action concertée) :

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25, le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Le soutien sera fonction de la nécessité du projet d'une part et de la volonté du Département de réduire les inégalités entre territoires d'autre part, ceci pour favoriser les projets communaux.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires et approuve le P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire des Portes du Haut-Doubs.

▪ Sentiers de randonnée :

En date du 2 juillet 2018, la CCPHD a pris la compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal ». La volonté de la CCPHD est de s'inscrire dans une démarche touristique et bénéficier de subventions de création, d'entretien et de travaux du Conseil Départemental sur les sentiers de randonnée.

Malgré tout, les communes garderont leurs compétences sur les sentiers communaux.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la prise de compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal » par la CCPHD.

- La commune de Côtebrune rejoindra la CCPHD.

X - Questions diverses

➡ Sentier de contournement du camp militaire : les travaux ont démarré le 2 juillet.

Il reste à sécuriser plusieurs passages.

➡ Scolarisation des lycéens d'Etalans : le lycée de rattachement des élèves d'Etalans, jusqu'alors au lycée Victor Hugo, sera celui du lycée Pasteur dès la rentrée 2018-2019. Le Maire a demandé à l'Académie la possibilité d'accéder à l'internat pour les enfants d'Etalans ou d'ouvrir cette possibilité sur un lycée bisontin en capacité à proposer ce service.

A la connaissance du Maire, les parents d'élèves ont tous trouvé une solution adéquate.

➡ Réfection du pipeline pour renforcement du réseau.

➡ Prochaine réunion de Conseil municipal : 6 septembre à 20h30.

➡ Levée de séance : 22h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance
Jocelyne WOILLARD